

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002314

OBJET :

**Attribution du Marché
n°202215 à la Société
NOREMAT pour l'acquisition
d'une faucheuse
débroussailleuse pour un
montant de 53 794,00 € HT**

Réf. : CB/PL/FH (Marchés Publics)
Rubrique dématérialisée : 1.1.1
Délibérations, décisions et arrêtés relatifs
aux marchés publics et aux accords-cadres
ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500 000.00 € HT pour les fournitures et services et 1 000 000.00 € HT pour les travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé, en date du 06 Avril 2022, une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse dédiée aux travaux de voirie (entretien des accotements) assurés par le Service Patrimoine arboré et paysage rural ;

A l'issue de celle-ci et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 23 Juin 2022.

DÉCIDE

- **Article 1 :** De passer le marché relatif à l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse avec la Société NOREMAT, domiciliée 166 Rue Ampère – Dynapôle Ludres Fléville – BP 60093 – 54714 LUDRES Cedex pour un montant de 53 794.00 € HT.
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 28 Juin 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220624-C00231410-AR